

Juin 2023

ÉDITO

SOMMAIRE

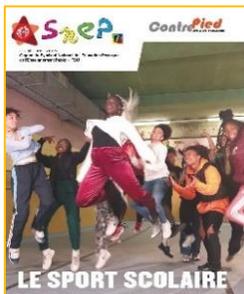
Édito.....	P.1
Gouvernance et pilotage budgétaire.....	P.2
Transports UNSS-Pétition.....	P.3
Le SNEP-FSU sur tous les fronts	P.3
Élections UNSS	P.4

RDV à la rentrée avec un bon réflexe...

Ne jamais se résigner
Se syndiquer !



Avec le SNEP-FSU pour défendre nos métiers, l'EPS, le sport et le sport scolaire.



Contrepied
Mai 2022

Depuis de longs mois, notre pays s'enfoncé dans des crises à la fois politiques, démocratiques, sociales, écologiques et économiques. Le projet du gouvernement du recul de l'âge de départ en retraite, que nous continuons à combattre, ignore l'usure professionnelle de notre profession. Aux différentes réformes du système éducatif (voie professionnelle, collège) vient s'ajouter le « Pacte enseignant ». Une véritable provocation !

Loi de contribuer à la revalorisation attendue par toutes et tous, le Pacte va conduire à un alourdissement de la charge de travail des personnels alors que la majorité est déjà en état d'épuisement avancé. Il va aggraver les inégalités femmes/hommes. Il met les enseignant-es en concurrence quand il faudrait renforcer le travail d'équipe.

Face à la situation désastreuse des conditions d'enseignement, le signal fort aurait été d'abaisser le nombre d'élèves par classe, de créer des postes et de réévaluer le salaire de l'ensemble des enseignant-es sans contrepartie. Dans le contexte de forte inflation, l'augmentation du point d'indice est seule à même de concerner l'ensemble des collègues. Le SNEP, avec la FSU, demande l'abandon du Pacte et réclame le transfert des 300 millions dédiés au « Socle ». Il appelle les collègues à **refuser massivement le Pacte** (voir la page spéciale sur notre site).

À un peu plus d'un an des JOP 2024, les réponses du ministère aux effets dommageables de la sédentarité des jeunes et des inégalités d'accès à la pratique physique et sportive sont pathétiques. À grand renfort de communication sur le label Génération 2024, les 30 mn d'Activité Physique Quotidienne à l'école, les 2 h de sport supplémentaires au collège, etc. le ministère laisse croire qu'il agit. Le SNEP-FSU a, quant à lui, une proposition concrète et au bénéfice de tous et toutes les élèves sans exception : **augmenter l'horaire obligatoire d'EPS pour le porter à 4 h à tous les niveaux de classe.**

SPORT SCOLAIRE

La politique menée en la matière n'est pas en reste. La mise en concurrence des associations sportives scolaires avec le dispositif 2 h de sport supplémentaires au collège et la réforme du lycée qui préempte de plus en plus les mercredis après-midi, mettent toujours plus à mal le sport scolaire. Non content de cela, le mode de gouvernance de la nouvelle direction nationale UNSS, sa politique financière (dont l'accord cadre transport que nous dénonçons) et l'externalisation grandissante de certaines missions éloignent de plus en plus l'UNSS du service public du sport scolaire. Le SNEP-FSU a les plus grandes craintes que les rencontres deviennent les marges d'ajustement du budget de l'UNSS quand elles devraient en être l'objet principal. À l'AG UNSS du 27 juin prochain, le SNEP-FSU veillera au montant de l'enveloppe consacrée aux animations et rencontres, il ne sera pas question de rogner là-dessus !

Bonne fin d'année scolaire à tous et toutes.

camille.jacques@snepfsu.net
nathalie.francois@snepfsu.net

Article 1^{er} des statuts de l'UNSS

L'UNSS « a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'EPS et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux AS des établissements du second degré ».

Après deux années de COVID, c'est grâce à un investissement considérable des cadres UNSS, des coordonnateurs/coordonnatrices de district et des animateurs/animateuses des AS que notre association a de nouveau atteint le million de licenciés et maintenu ses 40 % de filles.

En 2022-2023, les rencontres ont été nombreuses, les formations des jeunes officielles organisées, la vitalité du sport scolaire est retrouvée.



Nous sommes reparti-es sur le bon pied... Mais jusqu'à quand ?

La gouvernance et le pilotage budgétaire de la nouvelle équipe de la direction nationale UNSS mènent le service public du sport scolaire vers un nouveau modèle : néo-management, copie du fonctionnement des grandes fédérations sportives, embauche de salarié-es supplémentaires à la direction nationale et externalisation de certaines missions auprès de cabinets privés ou de prestataires indépendants dont le coût grève de plus en plus le budget, etc.



Sur les 10 dernières années, l'UNSS n'a connu qu'un seul exercice déficitaire qui s'élevait à 225 000 €. En 2022, le déficit est de 5,8 M €, c'est un vrai carnage !

Certes la Gymnasiade Normandie 2022 est responsable d'une part de ce déficit (2,2 M€), déficit que nous avons déjà largement dénoncé.

Mais qu'ont fait le Directeur national et sa nouvelle équipe pour qu'on en arrive à ce résultat désastreux ?

En un an, la direction nationale a dépensé sans compter. Les caisses des services en territoire ont été vidées. Les fonds de l'UNSS ont été largement entamés.



Exercice
budgétaire 2022

Le prochain budget sera présenté au CA le 13 juin puis devra être validé l'AG du 27 juin. À l'heure où nous écrivons ces lignes nous n'avons aucune information, si ce n'est que la direction nationale envisage :

- la construction de ce budget à partir des projets remontés par les services départementaux et régionaux. Problème : on ne connaît rien des arbitrages qui seront faits (quelle enveloppe globale et quels critères de répartition des crédits d'animation entre les territoires) !
- réduire l'activité sportive, notamment un certain nombre de championnats de France. Pour le SNEP-FSU, il est hors de question que l'activité des élèves soit la marge d'ajustement du budget. Les économies sont à faire ailleurs et certainement pas sur le dos des élèves !

Transports UNSS : un accord cadre qui conduit à une gabegie financière !



Peut-être n'en avez-vous pas encore entendu parler... et pourtant il est déjà à l'œuvre depuis janvier 2023 et il fait des dégâts dans beaucoup de départements.

La raison de cet accord :

L'UNSS doit respecter les offres de marché public et l'accord signé permet de sécuriser les finances. Cet accord ne vaut que pour les commandes de bus par les districts et les services UNSS. Les AS n'y sont pas soumises.

Comment ça marche : des transporteurs ont été retenus par la direction nationale. Les coordos ou les services UNSS sont obligés de passer commande auprès de ces seuls transporteurs. Ils ne peuvent pas commander de bus auprès d'une autre compagnie tant que le transporteur n° 1 n'a pas répondu (48 h), puis le n° 2 etc. Au final, si aucun de ces transporteurs ne peut répondre à la demande, alors les coordos et les services UNSS peuvent enfin faire appel à un transporteur qui n'avait pas été retenu par l'accord.

Pourquoi le SNEP-FSU dénonce cet accord et a mis une pétition en ligne ?



Je signe la pétition

- Certains transporteurs retenus ont multiplié leurs tarifs par 2, 3, 4... jusqu'à 8 !
- Les modalités de fonctionnement sont complexifiées et allongent les délais des commandes.

Le SNEP-FSU toujours sur tous les fronts pour défendre le sport scolaire

- L'épisode « rugby ». Scanner le QR Code pour lire l'article.
- L'évolution attendue du coût du contrat licence.
- Les fermetures ou baisses des températures dans les gymnases/piscines.
- L'expérimentation des 2 h de sport supplémentaires dans les 170 collèges volontaires.
- Des crédits d'animation versés au compte-goutte dans les services en territoire.
- Un mal-être grandissant chez les cadres UNSS.
- Et bien sûr, la demande de mettre fin à l'accord cadre transport.



Une DN UNSS
Jupitérienne

Autant de sujets qui ont été au cœur des préoccupations du SNEP-FSU, tout au long de l'année, dans toutes les instances de l'UNSS (locales et nationales) comme dans toutes les réunions avec la direction nationale de l'UNSS et le ministère.

- Les bus roulent parfois à vide sur de longs trajets.
- Certains transporteurs « historiques » n'ont pas été en mesure de répondre à l'appel d'offre.

Le SNEP-FSU a réalisé une enquête auprès des coordos de district début mai 2023

75 % des districts ont vu les coûts de transports augmenter de 10 % (qu'on pourrait imputer à l'inflation) jusqu'à parfois 750 % !

11 % des cadres départementaux et/ou coordos ont réussi à renégocier les tarifs. Mais cela reste de leur propre initiative, car la direction nationale UNSS n'a pas bougé d'un pouce malgré nos alertes successives.

28 % des districts déclarent que des rencontres ont été annulées, 20% au niveau départemental. Or, c'est sur ces deux niveaux que les rencontres sont les plus nombreuses et qu'elles concernent la majorité des licenciés.

Seuls 36 % des districts respectent l'accord car ce n'est pas tenable.

La direction nationale UNSS mène une politique de l'autruche depuis janvier. Sous la pression du SNEP-FSU et des élu-es des AS lors du CA de mai, elle s'est enfin décidée à mener sa propre enquête le 31 mai, il était temps !

Le SNEP-FSU ne manquera pas de dénoncer à nouveau cet accord « hors sol » à l'AG du 27 juin prochain.

Les élections UNSS

Ces élections ont pour objet d'élire, pour les 4 prochaines années, les représentant·es des AS dans les instances UNSS (conseils départementaux et régionaux, Assemblée Générale de l'UNSS).

Il s'agit d'un moment important pour le fonctionnement démocratique des AS et de l'UNSS, RDV à ne pas rater !

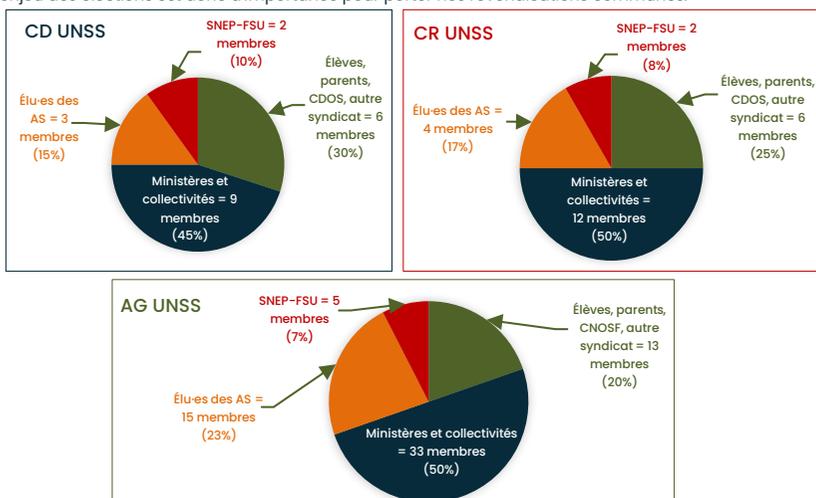
Le processus électoral débutera dès septembre 2023 par l'élection des comités directeurs dans les AS.

Plusieurs phases se succéderont ensuite :

- Les membres du comité directeur de chaque AS éliront les représentant·es des AS pour le CD UNSS de leur département ;
- À leur tour, les membres des CD UNSS voteront pour les représentant·es des AS du CR UNSS de leur académie ;
- Enfin, les élu·es des AS régionaux éliront les représentant·es des AS qui siègeront à l'Assemblée générale de l'UNSS.

Les instances UNSS se prononcent sur la politique sportive et les orientations budgétaires de l'UNSS

Ci-dessous la part que représentent les élu·es des AS et le SNEP-FSU à chaque niveau (nombre et pourcentage de sièges), l'enjeu des élections est donc d'importance pour porter nos revendications communes.



Parole aux élu·es des AS de la liste « Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous » soutenue par le SNEP-FSU

Qui sommes-nous ?

Élu·es pour un mandat de 4 ans, nous représentons les AS dans toutes les instances de l'UNSS. Pour le mandat 2020-2024, les 30 élu·es des AS nationaux (15 titulaires et 15 suppléant·es) étaient toutes et tous élu·es dans leur CD UNSS et CR UNSS sur les listes « le sport scolaire, un droit pour toutes et tous ». Chaque élu·e des AS est un·e militant·e du sport scolaire (coordo de district, responsable d'activité, animateur d'AS) et attaché·e au service public du sport scolaire.

Que portons-nous ?

- Les préoccupations de terrain des AS : la déconnexion toujours plus importante entre les choix de la direction nationale de l'UNSS et la vie des AS à l'échelon local ; les difficultés rencontrées qu'elles soient financières (coût du contrat, des transports, des championnats de France) ou organisationnelles (cours le mercredi après-midi, accès aux installations sportives...).

- Les RENCONTRES inter-établissements qui doivent rester le cœur de l'UNSS.
- Nous avons activement participé à tous les groupes de travail au plan national : PNDSS, contrat-licences, subventions de l'ANS...

Nous demandons :

- la possibilité pour les AS de choisir chaque année entre le contrat accompagné et le contrat personnalisé ;
- la généralisation du demi-contrat à tous les LP (50 % du coût du contrat comme pour les AS des collèges REP + et les LP de l'éducation prioritaire) ;
- La démocratie dans l'UNSS à tous les niveaux ;
- Nous défendons une construction collective de l'UNSS locale comme nationale dans les instances et dans les autres temps de travail (réunion de rentrée, séminaire des animateurs/animateuses d'AS, commissions mixtes).

Mélanie PELTIER élue des AS à l'AG UNSS